



Rivesaltes, le 23/02/2021

VILLE DE
RIVESALTES

Agence Pour l'Immobilier de la Justice
La Directrice Générale,
Marie-Luce BOUSSETON
67 avenue de Fontainebleu
94270 LE KREMLIN BICÊTRE

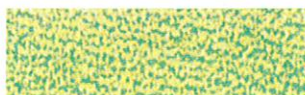
Objet : validation de la solution 1 des sites d'étude proposés suite à la concertation
Nos réf : AB / PHBD /29

Madame la Directrice Générale,

Suite au bilan de la concertation et aux préconisations du garant, vous avez porté à notre connaissance le résultat de l'étude des autres sites potentiels pour l'implantation du futur centre de rétention de Perpignan Nord. D'après votre plan de synthèse, seuls les sites du Mas de la Garrigue Nord sont retenus pour le projet, à savoir le site actuel éloigné au maximum de la cave Arnaud de Villeneuve (solution 1) et un nouveau site situé en limite de la zone d'activité existante (solution 2).

Considérant que ce nouveau site sur le secteur du Mas de la Garrigue Nord (solution 2) se trouve à la fin de l'avenue Alfred Sauvy et bloque le prolongement prévu de cette artère jusqu'au giratoire de la cave Arnaud de Villeneuve sur la D 900, nous ne validons pas ce nouvel emplacement. En effet, il se situe au milieu du projet d'extension du lotissement MGN2 qui prévoit l'agrandissement de la zone d'activité actuelle sur 28 hectares le long de l'avenue Alfred Sauvy prolongée et terminée jusqu'à la D 900. L'installation du centre de rétention de Perpignan Nord à cet endroit empêcherait la réalisation du PA MGN2 et donc tous les projets économiques de la Commune et de la Communauté Urbaine.

Ce site alternatif au projet initial ne réglerait pas non plus le problème de proximité avec la cave Arnaud de Villeneuve. L'enceinte du centre de rétention ne serait certes plus mitoyenne de l'assiette foncière de la cave mais elle serait quand même à une cinquantaine de mètres de cette dernière. Les gênes liées à la proximité de l'établissement pénitentiaire seraient les mêmes. Voir pire, s'agissant de la visibilité du projet dans son environnement immédiat et lointain, car en étant situé en plein milieu du Mas de la Garrigue Nord, le centre



de rétention serait visible de partout (autoroute, D 900, zone d'activité, cave Arnaud de Villeneuve, D 83, D12...).

Il faut ajouter à tout cela les surcoûts engendrés par ce site alternatif qui n'est fonctionnel que si la ligne haute tension qui le traverse est déplacée ou enfouie. Ces travaux engendreront un certain coût qui sera imputé à l'opération. Le Ministère devra également ajouter à ces frais, ceux de dédommagement de la collectivité qui ne pourra plus réaliser l'extension de sa zone d'activité sur un foncier acheté dans cet objectif.

En raison des motifs explicités ci-avant, nous ne sommes pas favorables à la proposition du site alternatif situé à l'extrémité de l'actuelle avenue Alfred Sauvy sous l'emplacement de ligne haute tension Mas Nou - Haut Vernet qui devrait être dévoyée (solution 2). L'éloignement le plus possible du site initial de la cave Arnaud de Villeneuve est la solution qui nous semble la moins contraignante (solution 1). Il serait opportun également que le délaissé entre la voie ferrée et le centre de rétention soit inclus dans l'emprise de foncière de votre projet. Cela vous laisserait des perspectives d'aménagements complémentaires à la prison (constructions de bureaux pour la pénitentiaires, culture de la vigne en réinsertion, compensation environnementale ...).

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de ma considération distinguée.



**Le Maire,
André BASCOU**